

Commission permanente du 31 mars 2017

La Région Grand Est, l'État et Pôle Emploi s'associent pour améliorer l'offre de formation professionnelle

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 31 mars 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a institué deux conventions entre la Région Grand Est, l'État et Pôle Emploi, dans le cadre du pilotage de l'offre de formation professionnelle sur le territoire du Grand Est. Ces conventions sont conclues pour la durée du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP), soit pour la période 2017 – 2022.

La pleine responsabilité de la Région en matière de formation professionnelle depuis la loi du 5 mars 2014 et le Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi ont présidé à ce partenariat. La formation professionnelle des demandeurs d'emploi constitue, en effet, pour la Région, un levier primordial dans leur parcours vers l'emploi.

Décliné en deux conventions, ce partenariat aura pour objectifs de :

- déterminer le besoin de formations et de compétences des demandeurs d'emploi,
- définir la politique d'achats en matière de formations,
- assurer un suivi optimal des actions mises en place,
- mettre en connexion les informations,
- préciser le cadre de concertation pour une meilleure efficacité de l'offre de formation.

Deux conventions axées autour des besoins des demandeurs d'emploi

Une convention tripartite entre la Région, l'État et Pôle emploi pour préciser les principes du partenariat :

Afin de proposer une offre pertinente et cohérente avec la politique de la Région en matière de formation professionnelle, la convention tripartite définit :

- les moyens d'analyse en terme de besoins de formation,
- la construction d'une offre de formation pour les personnes en recherche d'emploi, en cohérence avec les autres voies de formation proposées par la Région,
- la gouvernance entre les signataires pour la mise en œuvre des actions (en tenant compte de toute l'offre de formation au niveau régional),
- le pilotage territorial de l'offre à destination des demandeurs d'emploi.

Cette convention renforcera les compétences de la Région en matière de formation professionnelle continue. Levier opérationnel du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l’Orientation Professionnelles (CPRDFOP)¹, cette stratégie régionale vise à analyser les besoins à moyen terme du territoire régional en matière d’emplois, de compétences et de qualifications afin d’adapter une offre de services (orientation et formation) cohérente et efficiente.

Inscrit dans une démarche concertée et commune, cet accord associe Pôle emploi et pose les bases d’un suivi territorial prenant appui sur **une meilleure connexion des systèmes d’information**.

Une convention bilatérale entre la Région et Pôle emploi pour établir les modalités opérationnelles du partenariat :

La Région, en lien étroit avec Pôle emploi, élaborera annuellement un plan d’actions de la formation professionnelle continue à destination des demandeurs d’emploi. Elle s’engage ainsi à anticiper les besoins en compétences, via un Programme Régional de Formation et des programmes spécifiques (formations collectives, actions préparatoires, remise à niveau, etc.) au bénéfice des demandeurs d’emploi. La Région complètera cette offre de formation par des projets correspondants aux besoins de formations en s’appuyant sur des initiatives prises avec les territoires. Ces projets favorisent le développement des entreprises, mais visent également à améliorer l’employabilité des actifs les plus fragiles. De nouveaux champs seront notamment envisagés en matière de soutien à la création d’entreprises et de soutien à la mobilité.

Ainsi, la Région et Pôle emploi s’engagent à articuler leur commande de formation respective et à maintenir une cohérence dans la commande de formation en lien avec le plan d’actions de la Formation professionnelle continue.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr

¹ La Région élabore le CPRDFOP au sein du Comité Régional de l’Emploi de la Formation et de l’Orientation Professionnelles.